

# Intimidation ou conflit

Les 4 critères de l'intimidation	Intimidation	Conflit
1. <b>Intention ou non de faire du tort</b>	Rapport entre deux élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue.  Le conflit peut mener à des gestes de violence.
2. <b>Inégalité des rapports de force</b>	Désir de gagner, s'impose à l'autre par la force.  Avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, plus grand, plus vieux, plus populaire).	Interaction ou argumentation plus ou moins vive pour amener l'autre à partager son point de vue.  Personnes sur un même pied d'égalité.
3. <b>Sentiment de détresse</b>	L'élève ciblé peut se sentir triste, impuissant, honteux, frustré et chercher à se retirer dans le silence ou même à assumer les torts, etc.  L'élève qui intimide peut recourir à la violence et se justifier, nier ou banaliser son geste.	Les deux parties peuvent se sentir perdants et vivre de la colère, de la déception, de la tristesse, etc.  Chaque partie est libre de donner sa version.
4. <b>Répétition des actes</b>	Les actes se répètent et durent dans le temps. La médiation <b>n'est pas</b> la première intervention à envisager. Une intervention particulière s'impose.	La situation peut se détériorer si le conflit n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

Diane Prud'homme, 2008 « Violence entre enfants, casse-tête pour les parents », éditions du remue-ménage.

Adapté d'une présentation réalisée par Sonia Falardeau, agente de développement, et Rémi Houde, répondant toxicomanie, de la Commission scolaire des Navigateurs, et Louis Robitaille, psychologue, agent de soutien régional PAV, Région de Québec, novembre 2012.